

Archipel Aide et Soins à Domicile

Association



A Brest depuis 1957

Services de Soins Infirmiers À Domicile

**Personnes âgées
et personnes en situation de handicap**



Des professionnels au service de votre santé à domicile

02 98 46 64 98

184 rue Jean Jaurès

29200 BREST

zasdssiad@union-archipel.org



Le Service de Soins Infirmiers à Domicile

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le public concerné

Sur prescription médicale, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) intervient auprès :

- ☞ des personnes âgées de 60 ans et plus ,
- ☞ des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques ou d'affections invalidantes.

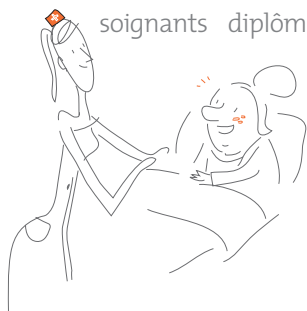


Les missions

Le SSIAD dispense des soins d'hygiène contribuant à favoriser l'autonomie, la dignité et le confort de la personne auxquels peuvent être associés des soins techniques infirmiers (pansements, perfusions, surveillances thérapeutiques...).

L'équipe

Une agence est présente dans chaque quartier de Brest (Centre Ville, Lambézellec, Saint-Pierre, Saint-Marc). Infirmières coordinatrices, infirmiers et aides



soignants diplômés d'Etat, sont à votre écoute. Le SSIAD dispose d'une équipe spécifique pour les personnes en situation de handicap.

La qualité des soins

Le service s'engage à garantir des soins de qualité par :

- ☞ Des professionnels diplômés,
- ☞ Un plan de soins partagé avec la personne et respectant ses habitudes de vie,⁽¹⁾
- ☞ Une continuité des soins, 7j/7 si nécessaire,
- ☞ Un engagement dans une démarche d'amélioration continue,
- ☞ Une formation professionnelle permanente.

Des soins coordonnés

Le SSIAD a aussi pour mission la coordination des différents intervenants à domicile (médecin traitant, services sociaux...).

Il organise, si besoin, des rencontres professionnelles auxquelles sont associés la personne soignée et son entourage.



Financement de la prise en soins

Le forfait global comprenant tous les soins dispensés par les infirmiers, les aides-soignants (et aussi les pédicures avec accord préalable) est intégralement pris en charge par les caisses d'assurance maladie sans aucune participation de votre part ou de votre mutuelle d'assurance maladie.

Le SSIAD fonctionne dans un cadre réglementaire : celui d'une autorisation préfectorale, et il est encadré par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

⁽¹⁾ Loi du 2 janvier 2002, Charte des droits et libertés de la personne accueillie



Nos agences :

Siège social:

184 rue Jean Jaurès

29200 BREST

Tel : 02 98 46 64 98

Fax : 02 98 80 11 77

zasdssiad@union-archipel.org

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et

de 14h00 à 18h00

Agence Centre Ville

5 rue Jules Ferry

29200 BREST

Tel : 02 98 44 75 01

Fax : 02 98 44 52 10

Agence Lambézellec

6 rue Robespierre

29200 BREST

Tel : 02 98 47 06 42

Fax : 02 98 00 06 11

Agence Saint-Marc et SSIAD PH

128 rue de Verdun

29200 BREST

Tel : 02 98 02 08 77

Fax : 02 98 41 20 90

Agence Saint-Pierre

225 rue Anatole France

29200 BREST

Tel : 02 98 45 48 84

Fax : 02 98 49 43 17

Toutes nos agences sont ouvertes

du lundi au vendredi

de 15h00 à 17h00